



# Le recyclage des déchets

**N**ous jetons chacun plus de 1 kg de déchets par jour, soit en moyenne 450 kg par an et par habitant.

C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans ! Le tri et le recyclage des déchets sont essentiels à la protection de l'environnement, car ils limitent la pollution et évitent le gaspillage des matières premières.

## Définitions

Aujourd'hui, **82 %** des emballages ménagers sont valorisés, dont **67 %** sont recyclés.

**2,4 millions de tonnes** d'emballages ont été recyclés en 2003 et **500 000 tonnes** transformées en électricité ou en chauffage urbain.

**Recyclage** : récupération de matériaux usagés, transformés pour donner de nouveaux produits finis, à leur tour commercialisables.

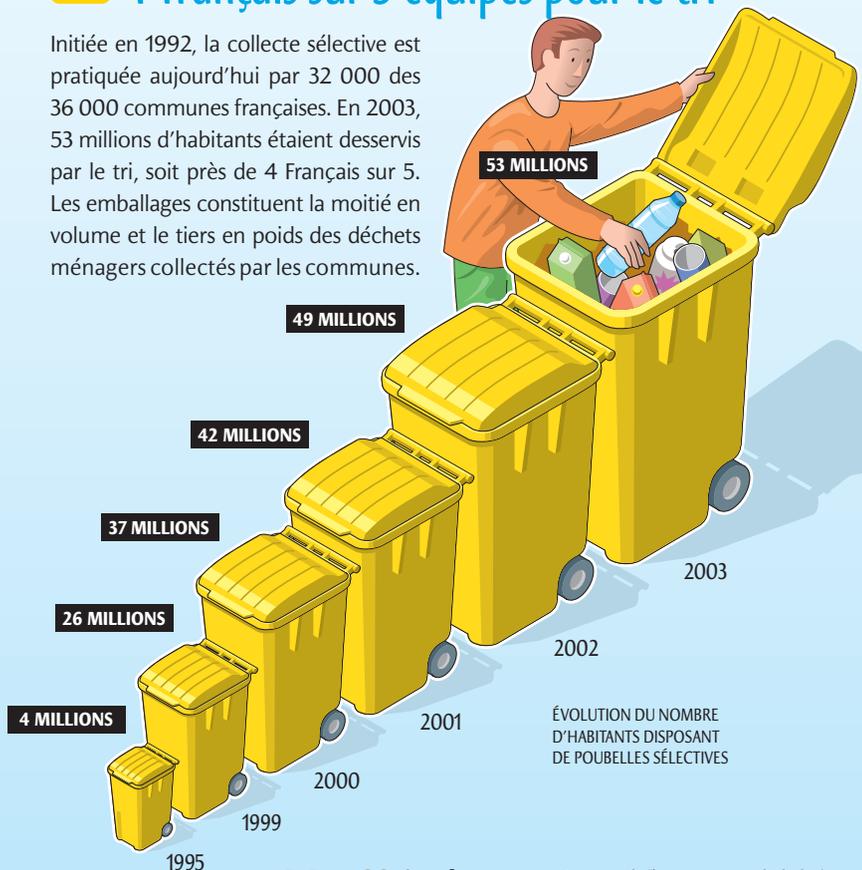
**Valorisation** : récupération du produit usagé ou d'une partie de celui-ci en vue d'en réutiliser la matière (recyclage) ou la capacité calorifique pour un nouvel usage (valorisation énergétique).

## Petite histoire des détritrus

**Moyen Âge** Les porcs et les chiens font office de poubelles, se nourrissant des ordures jetées dans les rues. **1506** Louis XII crée le premier service chargé du ramassage des déchets et de leur évacuation. **1883** Le préfet Eugène Poubelle oblige les Parisiens à utiliser un récipient spécial pour déposer leurs ordures ménagères devant leur porte, avant leur ramassage par les services municipaux. **1972** La première grande loi cadre sur la gestion des déchets impose à chaque commune la collecte et l'élimination des déchets ménagers. **1992** La Loi Royal instaure l'obligation de valoriser et de recycler les déchets, la mise en décharge étant réservée aux seuls déchets ultimes. Elle entérine le principe du pollueur-payeur.

## 4 français sur 5 équipés pour le tri

Initiée en 1992, la collecte sélective est pratiquée aujourd'hui par 32 000 des 36 000 communes françaises. En 2003, 53 millions d'habitants étaient desservis par le tri, soit près de 4 Français sur 5. Les emballages constituent la moitié en volume et le tiers en poids des déchets ménagers collectés par les communes.



# Le recyclage : une grande chaîne humaine

Fabricants, collectivités locales, industriels du recyclage : de nombreux acteurs participent à la transformation des déchets. Sans oublier le consommateur qui, en triant chaque jour ses emballages, contribue à la grande chaîne du recyclage.

## 1 LE FABRICANT

Depuis 1992, les fabricants doivent financer le traitement des déchets des produits qu'ils vendent en cotisant à un organisme agréé comme Eco-Emballages. Le recyclage est désormais intégré dès la conception : emballages plus légers, matériaux facilement recyclables ou déjà recyclés...

### LA DEUXIÈME VIE DES MATÉRIAUX

Les performances de recyclage varient beaucoup en fonction des matériaux récupérés. Ainsi, si le verre est réutilisé en intégralité, 15 % seulement des plastiques sont recyclés.



## 2 LE CONSOMMATEUR

Le premier geste en faveur du recyclage s'effectue à la maison, en séparant les déchets à recycler de ceux qui ne le sont pas, puis en suivant les consignes de tri données par la commune : bac vert pour le verre, jaune pour les emballages... Certains emballages n'étant pas collectés à domicile, il faut les rapporter dans des conteneurs spéciaux.

Nous trions la moitié des emballages ménagers qui nous passent entre les mains chaque année, soit environ 48 kg sur 84.

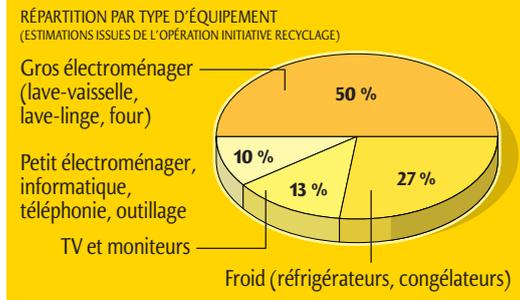
## 3 LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La commune organise la collecte et le tri des déchets ménagers. Les ripeurs utilisent des camions bennes spécialement équipés pour ne pas mélanger les déchets. En arrivant au centre de tri, les emballages sont triés manuellement, par type de matériaux puis compactés et conditionnés en bales.

Acieries, fours verriers, papeteries, recyclage de l'aluminium, des plastiques ou des briques alimentaires : près de 80 usines recyclent les matériaux triés par les communes.

### LE BLANC ET LE BRUN PASSENT AU VERT

1,5 million de tonnes d'ordinateurs, réfrigérateurs et machines à laver en fin de vie sont jetés chaque année. En 2005, une directive européenne contraindra les industriels à financer la collecte sélective et le recyclage de ces déchets. Une initiative pilote, baptisée Initiative Recyclage, est menée à Nantes depuis juillet 2002, afin d'évaluer le coût de la filière. Un coût qui sera immanquablement répercuté sur le prix de vente au consommateur.



## 4 LES USINES DE RECYCLAGE

Les différents déchets regagnent des unités de recyclage spécifiques où ils sont nettoyés et retransformés. Les emballages plastiques réduits en paillettes deviennent des tuyaux ou des vêtements en laine polaire, les canettes et conserves entrent dans la fabrication de vélos, de radiateurs ou de pièces automobiles, les récipients en verre sont fondus et donnent de nouvelles bouteilles.

Le point vert indique que le fabricant participe au programme Eco-Emballages. La cotisation s'élève environ à 0,6 centime d'euro par emballage.

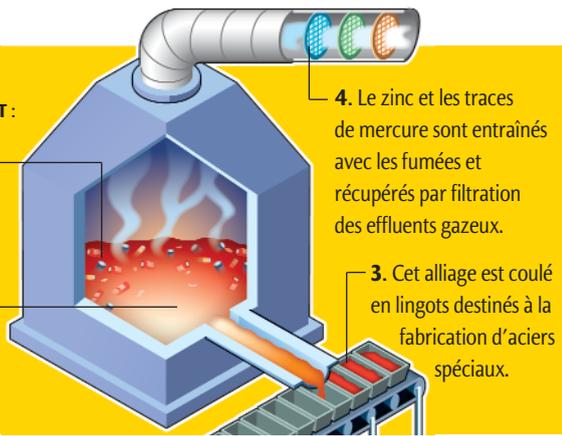
3,5 millions de tonnes de déchets d'emballages ménagers transitent chaque année dans 300 centres de tri disséminés sur toute la France.

### NE JETEZ PAS VOS PILES USAGÉES

À peine un tiers des 114 piles jetées chaque minute en France est recyclé. Les autres contaminent les sols dans des décharges à ciel ouvert, parce qu'elles ne sont pas déposées dans les différents points de collecte (supermarchés, magasins d'électronique...).

**UN EXEMPLE DE TRAITEMENT : LA PYROMÉTALLURGIE**

1. Les piles sont chauffées à très haute température. Les boîtiers et les emballages plastiques fondent.
2. Dans le four, le fer, le manganèse, le cuivre et le nickel fusionnent, produisant un alliage liquide.
3. Cet alliage est coulé en lingots destinés à la fabrication d'aciers spéciaux.
4. Le zinc et les traces de mercure sont entraînés avec les fumées et récupérés par filtration des effluents gazeux.



En France, une certaine d'incinérateurs sont équipés de dispositifs de récupération d'énergie. 90 % des déchets incinérés sont ainsi valorisés.

## 5 L'USINE D'INCINÉRATION

Les déchets non recyclés sont brûlés dans des incinérateurs. L'énergie produite est transformée en électricité ou en vapeur qui alimentent les chauffages urbains. Après combustion, les déchets ultimes (environ 1/3 de la masse incinérée) sont utilisés pour les revêtements routiers.

Le tri est indispensable à la valorisation des déchets. Mais ce n'est pas tout. En modifiant son comportement d'achat et en adoptant une attitude responsable, le consommateur participe aussi au recyclage.

## Réduire les déchets d'emballages en consommant autrement

Utiliser les **écorecharges** (lessives par ex.). Éviter les produits avec des suremballages inutiles.



Préférer les produits **réutilisables**.



### Vraies et fausses idées sur le tri

**Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les jeter.**

**VRAI** Il suffit de bien les vider.

**Il faut enlever les bouchons des bouteilles en plastique.**

**FAUX** Les deux sont recyclés, et laisser les bouchons évite de souiller le bac et les autres emballages.

**Tous les plastiques ne sont pas recyclés.**

**VRAI** Les barquettes en polystyrène, les petits emballages (pots de yaourt, sacs de caisse) et ceux souillés par des corps gras ne sont pas recyclés.

**Donner les équipements, vêtements, et jouets usagés aux associations caritatives qui leur offrent une seconde vie. Utiliser des produits d'occasion.**

### Aller plus loin

Les sites Internet :

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr), [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr),  
[www.produitsrecycles.com](http://www.produitsrecycles.com), [www.screlec.fr](http://www.screlec.fr),  
[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) **Sources** : Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Eco-Emballages.

### Carrefour s'engage

Carrefour a mis en place le tri des déchets en magasin et sensibilise ses clients au recyclage.

#### Animation « métamorphose »

Les 16 et 17 juin, dans le cadre de la semaine du développement durable (16 au 27 juin), une « carte parcours » sera distribuée à l'entrée de chaque magasin, pour guider les clients dans la découverte d'une sélection de 25 produits réalisés à partir de matières recyclées.



#### Collecte de piles et de cartouches d'encre

Des bornes de récupération des piles et des cartouches d'encre usagées sont mises à la disposition des clients dans tous les magasins. 280 tonnes de piles ont ainsi été récupérées en 2003 par le groupe Carrefour. Des opérations de sensibilisation sur la collecte des piles seront organisées lors de la Journée de l'environnement, le 5 juin.

#### Valorisation des déchets des magasins

Mis en place chez Carrefour en 1996, le tri progresse chaque année. 116 000 tonnes de déchets ont été valorisés en 2003, soit près de la moitié des quelque 250 000 tonnes de déchets produits par les magasins.

RÉPARTITION DES DÉCHETS VALORISÉS PAR CARREFOUR EN 2003

